

TARIFS DE STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS – ANNÉE 2020 (€ TTC)

1. Véhicules de passage : tarifs horaires (facturés au ¼ d'heure)

Tarifs Horaires	Saison Du 1 ^{er} avril au 30 septembre
- L'heure	2 €
- Plafond	36 €
<u>En cas de perte du ticket : forfait de stationnement</u>	
Inférieur à 24 heures	36 €
Supérieur à 24 heures : nombre de jours X	36 €

2. Abonnements annuels spécifiques à certaines catégories d'utilisateurs

Les catégories d'utilisateurs concernés sont :

- Personnes physiques et morales ayant participé au financement du port :
1 abonnement annuel par poste d'amarrage, un deuxième payant : 48 €
- Exploitants ou salariés des commerces participant aux charges du port ainsi qu'aux salariés de la société d'exploitation du port :
- Commerces du port : 2 abonnements annuels par alvéole
- Personnel du port 1 abonnement annuel par salarié
- Pêcheurs professionnels : 1 abonnement annuel par pêcheur dans la limite de 8 pêcheurs professionnels (dont le navire est amarré dans le port dans la durée)
- Représentants des administrations, de police, ou des services d'hygiène et de sécurité concernés dans l'exercice de leur fonction : 1 abonnement annuel par administration ou service

L'abonnement inclut le coût du badge.